Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2016/105

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2016

DÉLIBÉRATION PORTANT PORTANT ADOPTION DU 3ÈME ADDITIF AUX TARIFS 2016/2017 APPLICABLES À CERTAINES PRESTATIONS DE RECHERCHE DE L'UMR N°5060 IRAMAT

➲ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 21 octobre 2016 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu *le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-52 à R.719-112,*
Vu *la loi n°2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,*
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

- *Le quorum étant atteint,*
- *Entendu l'exposé de Mme Onillon, Directrice des Affaires Financières,*
- *Après en avoir délibéré,*

➲ ADOPTE le 3ème additif aux tarifs 2016/2017 applicables à certaines prestations de recherche de l'UMR n°5060 IRAMAT *(tel que précisé en document ci-joint à la présente délibération).*

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 21 octobre 2016.

Nombre de membres présents	**20**
Nombre de membres représentés	**13**
Nombre d'abstentions	**0**
Nombre de suffrages exprimés	**33**
Nombre de votes pour	**33**
Nombre de votes contre	**0**

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le :28/10/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 25/10/2016